

Données opérationnelles de systèmes énergétiques - Invitation à se qualifier - 22-58133

La modification (AMD002) a été émise pour répondre à toutes les questions qui ont été soulevées au cours de la phase de sollicitation de l'ISQ à ce jour et pour modifier les termes de la sollicitation.

Section A : représente les questions soulevées pendant la période de sollicitation.

Q = Questions

R = Réponses

M=Modification

Questions soulevées pendant la période de sollicitation.

(Q1) À l'annexe D, la section 3.2 (c) indique que les taux horaires et le nombre d'heures seront requis comme saisie. Cependant, le formulaire annexe D ne fournit pas de section d'entrée pour le nombre total d'heures. Le Canada pourrait-il indiquer où le répondant doit inclure cette information?

(R1) Réponse : Les répondants sont seuls responsables de remplir l'annexe D. S'ils sont sélectionnés à la suite de la phase d'appel d'offres de l'ISQ, les répondants seront invités à fournir une proposition détaillée des coûts. L'annexe D sera utilisée pour établir une offre à commandes pour les entreprises qui sont retenues pendant la phase d'ISQ du processus d'approvisionnement.

(Q2) Le Canada peut-il expliquer la différence entre les sections a) Exigence initiale, b) Années de "commande" supplémentaires potentielles, et c) Années d'option (4-7) Maintenance en vertu de l'annexe D ? Quelle est la définition des "années d'appel" ?

(R2) : En termes généraux, lorsqu'une offre à commandes est émise à votre entreprise, vous offrez de fournir des services à des prix spécifiés sur une période de temps spécifiée. Si et quand le gouvernement émet une commande subséquente à votre offre à commandes, alors seulement avez-vous un contrat pour le montant indiqué dans la commande subséquente.

Pour ce projet **(a)**, le besoin initial est estimé à trois à six ans de collecte de données et à quatre à sept ans de conservation des données. Ce sont des estimations et varieront selon les répondants.

(b) Des commandes supplémentaires peuvent être envisagées par le CNRC si le fournisseur a des données que le CNRC souhaite obtenir.

(c) La maintenance des données fait référence à un processus continu d'exécution de contrôles réguliers pour identifier et corriger les données si des améliorations ou des données supplémentaires sont disponibles auprès des fournisseurs. Les fournisseurs seront invités à fournir une proposition détaillée au moment de la demande.

(Q3) Si nous cherchons à fournir des données à partir d'une centrale photovoltaïque, fournirions-nous des tarifs horaires sous la ligne 3 - "Module photovoltaïque" ou la ligne 2 - "générateur" ? De plus, quelle serait la définition des exigences sous l'article 1 - « Point de couplage commun » ? Nous essayons de comprendre la portée des entrées de données qui s'appliqueraient aux différents postes.

(R3) Les répondants devraient concentrer leurs efforts sur la qualification technique par le biais du processus d'ISQ et non sur les finances. S'ils sont sélectionnés pour une offre à commandes, les répondants auront la possibilité de fournir une proposition de coûts détaillée lorsque le CNRC aura besoin de services de données.

(Q4) Si nous cherchons à soumettre des données provenant de plusieurs sites qui relèvent d'une seule entité corporative, une seule demande pour la seule entité corporative serait-elle suffisante pour que les multiples sites soient pris en compte ?

(R4) Une seule application pourrait être utilisée pour l'annexe « D », mais si un répondant répond à plusieurs points de données, il doit traiter chaque site indépendamment l'une de l'autre.

(Q5) Pour le critère d'évaluation E1, le nombre maximum de points est de 10 (1 point par an) tandis que la fourchette de données est comprise entre 1 et 7 ans. Comment le répondant visera-t-il à obtenir les 10 points associés à ce critère d'évaluation ?

(R5) Les critères E1 stipulent : La plage temporelle des données de performance, de 1 à 7 ans. Il peut s'agir d'une combinaison allant jusqu'à 5 ans passés et jusqu'à 3 ans dans le futur à partir de la date de début du contrat. Un total de 10 points pourrait être obtenu si les répondants fournissaient une fourchette temporelle d'au moins 10 ans.

(Q6) Le Canada pourrait-il confirmer si les projets qui ne sont pas déjà en service sont admissibles à cette étape/approvisionnement de l'ISQ?

(R6) Les projets ne sont pas tenus d'être en service pour cette première phase du processus d'approvisionnement.

(Q7) À la section 3.2(d) (i), il n'est pas clair si les deux attestations énumérées à la page 9 sont requises à ce stade, car le libellé du tableau mentionne qu'elles sont requises. Si oui, où le répondant doit-il fournir ces informations en vertu de l'annexe A ?

(R7) Aucune attestation d'approvisionnement n'est requise avec cette demande d'ISQ. Section 3.2 (d) states that:

Attestations (demandées à la clôture de l'ISQ) : **Aucune attestation n'est requise à l'étape de l'ISQ pour ce projet.**

- i. Si le tableau ci-dessous indique qu'une attestation est requise, le répondant doit fournir les attestations suivantes. Toutes ces attestations sont requises à la clôture de l'ISQ. Cela dit, si le Canada détermine qu'il en manque une ou si l'une d'entre elles est incomplète ou qu'elle doit être corrigée, il offrira au répondant la possibilité de fournir les renseignements demandés. Il est obligatoire de fournir les attestations sur demande pendant la période d'évaluation.

Attestation du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi	Requise – Veuillez inscrire les renseignements dans le formulaire de présentation de la réponse.
Attestation pour anciens fonctionnaires	Requise – Veuillez inscrire les renseignements dans le formulaire de présentation de la réponse.

- ii. Les répondants doivent prendre note qu'il est possible qu'une attestation non requise à l'étape de l'ISQ soit requise à une étape ultérieure du processus d'approvisionnement.

(Q8) Pour la réponse à l'exigence obligatoire 6 de l'annexe B, le répondant s'attend-il à fournir une liste de tous les différents paramètres de données qui seront fournis selon la feuille de calcul « Données demandées » ? Si oui, le Canada peut-il alors agrandir la zone de saisie fournie pour incorporer une telle réponse ?

(R8) Les répondants doivent remplir la feuille de calcul « Données à fournir » du document Excel « Données demandées ». Les répondants doivent ajouter ou supprimer le « x » pour les données correspondantes fournies (ligne) pour chaque composant (colonne) de leurs systèmes.

Ils choisiront la période d'échantillonnage à laquelle les données seront enregistrées, le délai d'accès auquel les données seront envoyées au CNRC et l'exhaustivité attendue des données.

(Q9) Mon entreprise n'a pas pu assister au webinaire, le CNRC peut-il fournir une copie de la présentation ?

(R9) Oui, le 20 mars 2023, les renseignements suivants ont été fournis aux répondants respectifs :

1. Webinaire sur l'approvisionnement en données opérationnelles des systèmes énergétiques connectés au réseau - 7 mars 2023 :
https://canadabuys.canada.ca/documents/pub/att/2023/03/20/e86d09a7e88566aeb25c8bc8be3832ed/fps-3415_sres_webinar_approved_20230216_fr_002.pdf
2. FAQ pour l'« Invitation à se qualifier pour le processus d'approvisionnement en données d'exploitation du système énergétique » :
https://canadabuys.canada.ca/documents/pub/att/2023/03/20/cd7e78fe22bef717281fdcc357464351/fps-3415b_faq_for_the_itq_approved_20230310_fr.docx

Section B: Représente les modifications apportées à la sollicitation.

L'ISQ est par la présente modifiée comme suit :

M1. Article 3.2 Contenu de la réponse, le sous-article (c) doit être supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

Insérer:

(c) Coûts standard à l'annexe D (obligatoire à la clôture de l'ISQ) : les répondants doivent soumettre leurs taux horaires standard conformément aux exigences identifiées dans la portée des travaux, y compris le délai initial ainsi que les futures années potentielles de « commande ». Les répondants doivent remplir le tableau des prix à l'annexe D.